

CONDITION GÉNÉRALE D'UTILISATION DU SERVICE WIFI PUBLIC

SA. AÉROPORT DE LA RÉUNION ROLAND GARROS

Règles Générales d'Utilisation

1. Description générale du service

La Société Aéroport Réunion Roland Garros (SA ARRG) met à disposition du public présent dans l'aérogare une connexion à internet via un réseau Wi-Fi public.

L'utilisation du service Wi-Fi public de l'aéroport permet l'accès gratuit à Internet 7/24.

2. Modalités d'accès au service

A. Généralités

Le service Wi-Fi public de l'aéroport est accessible depuis tout équipement ayant une connexion sans fil de type wifi (smartphone, tablette, ordinateur portable,...)

L'accès au réseau Wi-Fi public de l'aéroport se fait en se connectant au réseau wifi ayant le SSID « WIFI PUBLIC ».

L'utilisateur doit ensuite lancer un navigateur internet. Un portail captif apparaît et demande une identification et/ou une authentification pour pouvoir accéder au service.

L'utilisateur peut ensuite utiliser le Wi-Fi public pour ses flux « data » (navigation sur internet, applications nécessitant un accès à internet,...)

B. Identification / authentification de l'utilisateur

L'utilisateur peut accéder au service :

- Soit en complétant un formulaire se trouvant sur le portail Wi-Fi. Le seul champ obligatoire est l'adresse email.
- Soit en s'authentifiant avec son compte Facebook ou Google.

Si l'utilisateur n'utilise pas les deux modes d'accès ci-dessus, il peut tout de même utiliser le réseau Wi-Fi mais ne pourra accéder qu'au site web de l'aéroport et notamment aux rubriques

- Boutiques
- Restaurants
- Se repérer
- Accès

C. Conditions d'accès au service

Pour accéder au service wifi, l'utilisateur doit obligatoirement :

- Saisir une adresse email ou son compte Facebook ou Google.
- Accepter les conditions d'utilisation du service

Pour accéder au service wifi, il n'est pas obligatoire :

- De saisir les données facultatives « civilité », « nationalité » et « que recherchez-vous »

- De donner son accord pour la prospection commerciale

D. Validité de l'accès

Les accès au service WIFI PUBLIC ont une durée limitée.

3. Responsabilités de l'utilisateur

- L'utilisation du service Wi-Fi public de l'aéroport est soumise en premier lieu, au respect des lois et des règlements en vigueur. L'utilisation de ce service vaut acceptation irréfragable par l'utilisateur, sans qu'aucune signature ne soit nécessaire, de l'ensemble des dispositions et obligations contenues dans la présente Charte.
- 2) L'utilisateur reconnaît être dans un lieu ouvert au public. Il s'engage à utiliser son matériel informatique, (ordinateur portable, tablette,...) et ce service, d'une manière conforme à la loi et aux bonnes pratiques en s'interdisant tout comportement et tout usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs. L'utilisateur s'engage également à avoir un usage modéré et raisonnable du service Wi-Fi.
 - En particulier l'utilisateur ne devra pas utiliser son matériel ou ce service à des fins illégales, illicites, interdites. L'utilisateur s'engage à respecter la loi et s'interdit d'accéder, de mettre en ligne ou d'afficher des contenus et informations, provenant ou non d'une mise en ligne sur le réseau Internet mais considérés comme illégaux par les textes ou les tribunaux tels, les informations, messages, textes, images ou vidéos ayant un caractère violent, d'incitation à la violence ou à la haine, dégradant pour la personne humaine, pornographique ou pédophile et/ou ayant un caractère provocant et portant atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité de quiconque.
 - L'utilisateur s'engage à respecter la vie privée de toute personne et le secret des correspondances, il s'interdit d'intercepter tout message et communication émis par la voie des télécommunications.
 - o L'utilisateur s'engage à respecter la législation sur les données à caractère personnel
 - La loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée
 - Le RGPD : règlement général sur la protection des données à caractère personnel (règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen du 27 avril 2016)
 - L'utilisateur s'engage à respecter la législation et les textes relatifs aux droits d'auteur, marques, brevets, à la propriété intellectuelle et industrielle. Il s'interdit toute reproduction ou usage en infraction de ces législations, qu'il s'agisse de créations multimédia, de logiciels, de textes, d'articles de presse, de photos, de sons, d'images de toute nature, de marques, de brevets, de dessins et modèles, étant précisé que toute mention relative à l'existence de droits sur ces éléments et/ou données et/ou fichiers ne peuvent faire l'objet d'une suppression et que toute reproduction d'une œuvre ou de l'un de ces éléments et/ou fichiers et/ou données sans consentement du titulaire des droits constitue une contrefaçon.
- 3) Dans le cadre de l'usage du service Wi-Fi de l'aéroport, l'utilisateur s'interdit de :
 - o Récolter ou collecter toute information concernant des tiers sans leur consentement ;
 - o Diffamer, diffuser, harceler, traquer, menacer quiconque, ni violer les droits d'autrui ;
 - o Créer une fausse identité :
 - Tenter d'obtenir un accès non autorisé à un service et/ou à un fichier, ou une donnée;
 - Diffuser ou télécharger des éléments contenant des logiciels ou autres éléments protégés par les droits de propriété intellectuelle, à moins qu'il ne détienne lesdits droits ou qu'il ait reçu toutes les autorisations nécessaires pour le faire;
 - o D'adresser tout message indésirable ni d'effectuer des envois de type « spamming » ;
 - D'adresser tout courrier et/ou message électronique comprenant des propos menaçants, injurieux, diffamatoires, obscènes, indécents, illicites ou portant atteinte aux droits des personnes et à la protection des mineurs;

- Tenter d'obtenir un accès non autorisé à un système automatisé de traitement de données et s'y maintenir;
- o Perturber les services et/ou contenus et/ou données auxquels il accède :
- o D'envoyer des chaînes de lettres ou proposer des ventes dite « boule de neige » ou pyramidale ;
- D'adresser toute publicité, message promotionnel ou tout autre forme de sollicitation ou démarchage non sollicité;
- o Récolter ou collecter toute information concernant des tiers sans leur consentement;
- Transmettre sciemment des fichiers contenant des virus, des données altérées ou tout autre programme nuisible ou destructeur pour les tiers et ou tout utilisateur.
- 4) L'utilisateur reconnait avoir reçu toute information nécessaire aux spécifications et modalités d'utilisation du service Wi-Fi de l'aéroport, lequel met en œuvre, gratuitement, un logiciel de protection automatique à l'effet de sélectionner ou restreindre l'accès à certains sites, serveurs ou données.
- 5) Il appartient à l'utilisateur de vérifier qu'il dispose des équipements matériels, logiciels, navigateurs lui permettant d'utiliser ce service. La SA ARRG n'est en aucun cas responsable des équipements choisis sous la responsabilité de l'utilisateur, lequel reste seul responsable de leur sécurité et de leur protection.
- 6) La SA ARRG, à la demande de toute autorité administrative ou judiciaire compétente, ou si elle l'estime nécessaire, pourra suspendre temporairement ou définitivement toute utilisation du service sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée et sans que l'utilisateur ne puisse revendiquer une quelconque indemnisation ou réparation.
- 7) La SA ARRG ne peut être en aucun cas tenue de réparer les préjudices directs et/ou indirects subis du fait de l'utilisation du service Wi-Fi par l'utilisateur, ce dernier étant sous la responsabilité des utilisateurs dans le respect de la présente Charte. L'utilisateur reconnaît que la SA ARRG ne peut être responsable des contenus ou services auquel il accède et ne garantit ni l'accessibilité aux contenus et services ni la rapidité d'utilisation, l'accès au service Wi-Fi pouvant être suspendu à tout moment sans préavis.
- 8) La SA ARRG informe les utilisateurs du service que les dispositions applicables en matière de lutte contre le terrorisme (loi n°2006-64 du 23 janvier 2006) impliquent l'obligation de conserver pendant une durée de 12 mois les données techniques de connexion, à savoir :
 - Les informations permettant d'identifier l'utilisateur
 - o Les données relatives aux équipements et terminaux utilisés
 - o Les caractéristiques techniques ainsi que la date, l'horaire et la durée de chaque communication
 - o Des services complémentaires utilisés ou demandés ainsi que leurs fournisseurs ;
 - Les données permettant d'identifier le ou les destinataires de la communication (le contenu des communications n'est pas tracé ni conservé)
- 9) Afin de profiter pleinement du service Wi-Fi, la SA ARRG conseille à tous ses utilisateurs de ne pas laisser leur matériel (ordinateur portable, tablette,...) sans surveillance.
- 10) L'utilisateur veille à ce que les équipements utilisés (ordinateur portable, tablette,...) pour accéder au service Wi-Fi public de l'aéroport soient:
 - muni d'un logiciel antivirus avec base de données antivirale à jour et idéalement complété d'un antimalware.
 - o à jour de leurs correctifs de sécurité (OS, navigateur, etc.).

4. Responsabilités de la SA ARRG

A. Responsabilités

La société Aéroport Réunion Roland Garros a créé ces services sous sa propre responsabilité et veille à sa protection, sa maintenance et à son bon fonctionnement.

La SA ARRG s'engage à ne pas transmettre à des tiers les données recueillies et à ne pas divulguer les informations de connexions (page internet, date et heure de connexion et déconnexion) collectées lors de l'utilisation du service Wi-Fi par l'utilisateur et à respecter les correspondances privées reçues ou transmises par l'utilisateur.

Il peut être fait exception à cette règle de confidentialité dans les limites autorisées par la loi à la demande des autorités publiques et/ou judiciaires.

B. Limitation de responsabilité

La responsabilité de l'Aéroport de La Réunion Roland Garros ne peut être engagée pour tout préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel causé du fait de l'utilisation de ce service.

L'Aéroport de La Réunion Roland Garros ne garantit ni l'accessibilité aux contenus et services ni la rapidité d'utilisation, les services pouvant être suspendu à tout moment sans préavis pour des raisons techniques.

L'Aéroport de La Réunion Roland Garros pourra, à la demande de toute autorité administrative ou judiciaire compétente ou si elle l'estime nécessaire, suspendre temporairement ou définitivement toute utilisation du service sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée et sans que l'utilisateur ne puisse revendiquer une quelconque indemnisation ou réparation.

C. Maintenance du service

L'ARRG est seule responsable de la maintenance du service.

En cas d'anomalies relevées par l'utilisateur, il convient d'appeler le +262 (0)2.62.48.17.76 +262 (0)2.62.48.83.64 ou d'adresser un courriel au service : support@reunion.aeroport.fr

En cas d'indisponibilité du service ou d'affichage erronées d'informations, l'Aéroport de La Réunion Roland Garros s'efforce autant que possible à rétablir le service dans les meilleurs délais.

5. Contrôles automatisés

A. Contrôles automatisés

Dans le cadre de la supervision de ce service, la SA ARRG s'appuie sur des fichiers journaux, créés en grande partie automatiquement par les équipements informatiques. Ces fichiers sont stockés sur les serveurs de gestion du système Wi-Fi hébergé dans les locaux informatiques de la SA ARRG. Ils permettent notamment d'assurer le bon fonctionnement du système, en détectant des erreurs matérielles ou logicielles et en vérifiant les accès et l'activité des utilisateurs et des administrateurs accédant au système Wi-Fi.

Sur demande des autorités judiciaires compétentes, l'accès à ces fichiers peut leur être transmis par l'administrateur du réseau Wi-Fi de l'aéroport.

B. Contrôles Ponctuels

En cas de dysfonctionnement constaté par la SA ARRG, il peut être procédé à un contrôle ponctuel et à une vérification de toutes opérations effectuées par un ou plusieurs utilisateurs.

Sur demande des autorités judiciaires compétentes, l'accès à ces fichiers peut leur être transmis par l'administrateur du réseau Wi-Fi de l'aéroport.

C. Filtrage de la navigation WEB

L'accès Wi-Fi public de l'aéroport est sécurisé par un outil de filtrage systématique de type « contrôle parental » et, en conséquence, l'utilisateur est informé que certains sites sont inaccessibles.

6. Traitement des données à caractère personnel

La SA ARRG agit en tant que Responsable de Traitement et est amené à collecter des données à caractère personnel dans le cadre de la fourniture du service Wi-Fi public. Le détail des traitements des données à caractère personnel qui sont réalisés se trouve dans le tableau ci-dessous.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, d'opposition au traitement de vos données, et du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits en contactant notre délégué à la protection des données (DPO) par courriel à l'adresse électronique dpo@reunion.aeroport.fr ou à l'adresse postale SA Aéroport Réunion Roland Garros, 74 avenue Roland Garros, 97438 Sainte-Marie, Réunion.

À tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr). Pour toute question relative à la protection des données personnelles vous pouvez vous adressez au délégué à la protection des données de l'aéroport ou consulter notre politique de protection des données publiée sur notre site internet www.reunion.aeroport.fr

Nom du traitement	Descriptif du traitement	Mentions d'information
Traçabilité des accès conformément aux dispositions applicables en matière de lutte contre le terrorisme	Descriptif: Les dispositions applicables en matière de lutte contre le terrorisme (loi n°2006-64 du 23 janvier 2006) impliquent l'obligation de conserver pendant une durée de 12 mois les données techniques de connexion des utilisateurs du service Wi-Fi. A noter que le contenu des correspondances échangées ou les informations consultées, sous quelque forme que ce soit, ne sont pas conservés. Données collectées: - Les données permettant d'identifier l'origine de la communication (adresse IP, adresse MAC, adresse email ou identifiant facebook/google) - Les caractéristiques techniques ainsi que la date, l'horaire et la durée de chaque communication - Les données à caractère technique permettant d'identifier le ou les destinataires de la communication - Les services complémentaires utilisés ou demandés ainsi que leurs fournisseurs - Les données relatives aux services complémentaires demandés ou utilisés et leurs fournisseurs.	Finalité du traitement : tracer les accès des utilisateurs du service Wi-Fi conformément aux obligations réglementaires en matière de lutte contre le terrorisme Base juridique : Obligation réglementaire Destinataires : Direction SI ARRG en cas d'incident. Les personnes habilitées par les pouvoirs publics sur réquisition judiciaire. Durée de conservation : 1 an Ces données sont hébergées dans les locaux de la SA ARRG, aucun transfert ou partage de données n'est opéré.
Prospection commerciale	Descriptif: sur autorisation préalable de la personne concernée, des informations personnelles sont collectées sur le portail Wi-Fi afin de vous proposer des offres, des produits et des services de la SA Données collectées: - Courriel, identifiant Facebook ou identifiant Google (au choix) - Civilité - Nationalité - Que recherchez-vous? Pour toute demande ou plus d'informations sur le traitement de vos données à caractère	Finalité du traitement : Collecte de données personnelles afin de proposer des offres, des produits et des services de la SA Base juridique : consentement de la personne concernée Destinataires : la SA ARRG et ses soustraitants marketing et performance. Durée de conservation : 1 an
	personnel, consultez notre de notre	

Politique de Protection des Données qui se trouve sur notre site web	
www.reunion.aeroport.fr.	

7. Modification des présentes CGU

La SA Aéroport de La Réunion Roland Garros se réserve le droit de modifier les dispositions des présentes Conditions d'Utilisation Générale du service sans préavis.

8. Attribution de juridiction

En cas de litige survenant lors de l'utilisation des services couverts par la présente charte et proposés par la SA ARRG, la juridiction compétente est le tribunal de grande instance de Saint-Denis de la Réunion.

9. Validation des conditions générales d'utilisations

Vous déclarez avoir lu l'intégralité de la présente Charte, vous engagez à vous y conformer et reconnaissez que votre matériel, son contenu et l'utilisation du service WIFI PUBLIC de l'aéroport sont de votre entière responsabilité.

En cochant la case à coché « J'accepte », vous acceptez d'utiliser le service WIFI PUBLIC de l'aéroport en respect des règles édictées dans les conditions d'utilisation présentées ci-dessus et devenez «utilisateur» du service.